

## COMPOSITION DES JURYS

**UFR Sciences et Techniques**  
**Année universitaire 2025-2026**

### **Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;  
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;  
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

Le jury de la Licence Professionnelle **Métiers de l'informatique : Applications Web** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026

**Président(e) : Ana ROXIN**

**Membres :**

Mohamed LALOU  
Philippe CAVRET  
Sandrine LANQUETIN  
Olivier BAILLEUX  
Mickael CHOISNARD  
Nathalie VASSILEF  
Cheikh Brahim EI VAIGH

#### **Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 05/11/2025

Pour le Président,  
Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques

  
Luc IMHOFF

